



ACCUEIL DE LOISIRS DE PLOUISY

SUR LES AVENTURIERS ET EXPLORATEURS

Partir, découvrir, oser,
vivre des aventures inoubliables !

DU
6 JUILLET
AU
14 AOÛT
2026



Pour les enfants
de 3 à 11 ans



BOUGER

Se dépenser
et s'amuser



EXPLORER

Découvrir le monde
qui nous entoure



CRÉER

Exprimer son
imagination



PARTAGER

Vivre ensemble
et s'entraider

CET ÉTÉ, DEVIENS L'AVENTURIER
DE TES PLUS BEAUX SOUVENIRS !



PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

DATES D'OUVERTURE ET LES HORAIRES :

L'Accueil de Loisirs de PLOUISY est ouvert du lundi 8 juillet au jeudi 14 août 2025.

Il accueille les enfants de 3 à 11 ans, dans les locaux de l'ancienne école maternelle.

Les activités débutent à 9h00 et finissent à 17h00.

Un temps d'accueil-garderie est assuré : le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h00 à 18h30

LES ACTIVITÉS :

LES TEMPS D'ACTIVITÉS :

En journée classique, les activités se déroulent de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Ces horaires peuvent être modifiés selon les activités proposées et seront alors indiqués dans le programme d'animation et/ou affichés au centre de loisirs, notamment pour les sorties.

LE THÈME DE L'ÉTÉ

Cet été, le Centre de Loisirs embarque vos enfants pour une grande aventure autour du monde ! Chaque semaine, les enfants partiront à la découverte de nouvelles aventures, explorations et expériences à travers des univers variés et ludiques.

Tout au long de l'été, ils deviendront tour à tour :

- Des aventuriers de l'extrême
- Des explorateurs scientifiques
- Des aventuriers des mers
- Des explorateurs du monde
- Des aventuriers de la nature

À travers ce thème, nous souhaitons permettre à chaque enfant de vivre de véritables vacances, riches en découvertes, en jeux et en partage. Les activités proposées par l'équipe d'animation favorisent l'imaginaire, la créativité, l'entraide et l'autonomie.

Au programme : activités créatives, grands jeux, défis sportifs, expériences, sorties et animations adaptées à chaque âge.

Notre objectif est que chaque enfant reparte avec le sourire et de beaux souvenirs. Le programme pourra évoluer selon la météo, les envies des enfants et les besoins du groupe.

Dans le respect du rythme de chacun, les enfants sont encouragés à participer sans jamais être forcés.

Chaque enfant devient ainsi un véritable explorateur en mission !

LE PERSONNEL

Les animateurs titulaires du BAFA (ou en cours de formation) ont pour objectif de faire vivre de belles vacances à vos enfants. Véritables partenaires éducatifs, ils restent disponibles lors des temps d'accueil pour échanger avec vous sur les besoins et le vécu des enfants au centre.

Des animateurs référents seront nommés pour chaque tranche d'âge afin d'assurer une continuité pédagogique tout au long de l'été et d'offrir des repères aux enfants, notamment aux plus petits.

Afin de proposer un accueil adapté aux besoins de chacun, les enfants sont répartis en 3 groupes : les 3-5 ans, les 6-8 ans et les 9-11 ans.

LE MATÉRIEL

Merci de prévoir pour chaque enfant un petit sac à dos contenant une bouteille d'eau ou une gourde, une casquette, un vêtement de pluie, et de la crème solaire. Le tout identifié à son nom.

Pour la sécurité des enfants et dans le cadre des multiples activités proposées, il est préférable que les enfants soient pourvus de chaussures fermées (tongs et claquettes sont proscrites).

Pas de jouets personnels ni objets de valeur (bijoux, etc.) pour éviter toute perte ou vol. Téléphones portables et montres connectées interdits.

À PRÉVOIR SELON LES ACTIVITÉS

SORTIE « PISCINE » (À PARTIR DE 7 ANS) MERCI DE FOURNIR :

1 maillot de bain

1 bonnet de bain

1 serviette

Le tout dans un sac à dos identifié au nom de l'enfant

POUR LES 3-5 ANS (À FOURNIR EN DÉBUT DE CENTRE

1 tenue de rechange complète (petite culotte / slip, tee-shirt, leggings ou jogging, chaussettes)

1 sac de couchage ou plaid pour la sieste

ACTIVITÉS MINI-CAMPS

Une liste spécifique est remise au moment de l'inscription

SORTIES À LA JOURNÉE : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Merci de vérifier attentivement les horaires de rendez-vous : les départs seront ponctuels et aucune attente ne pourra être assurée.

Le programme des activités peut être modifié à tout moment, en fonction de la météo, du nombre d'enfants inscrits, des disponibilités des partenaires ou de toute autre situation exceptionnelle.

Important : Pour garantir le bon déroulement des activités, chaque famille s'engage à respecter l'organisation du Centre et son règlement intérieur.



Accueil de loisirs : periscolaire@mairie-plouisy.fr / téléphone : 07 85 61 16 85

Mairie / administratif : accueil@mairie-plouisy.fr / téléphone : 02 96 43 83 11

L'ÉQUIPE D'ANIMATION



MAGUY LE GOFF

Responsable du périscolaire, je suis aussi directrice de l'accueil de loisirs de Plouisy. À ce titre, j'assure la sécurité ainsi que la gestion administrative et pédagogique du centre. Avec mon équipe, nous veillons à offrir aux enfants un accueil adapté et sécurisant.



CÉLINE TASSEL

Animatrice depuis 10 ans, je serai présente pour un 3^{ème} été au Centre de Loisirs de PLOUISY. J'occuperai à nouveau le poste de directrice adjointe en juillet et la 1^{ère} semaine d'août.



MAËL SISSAN

Après 6 ans d'expériences dans l'animation, j'ai décidé de passer mon diplôme de direction. Je vais assurer la direction du Centre pendant les 2 semaines d'août.



ANNA DIANDOUALA-BLOUIN

Animatrice durant les deux derniers étés, j'encadrerai de nouveau les 9-11 ans au mois de juillet.

J'aime les activités manuelles et les jeux en extérieur.



MÉLINE TALDU

Pour ma 4^{ème} année au Centre de PLOUISY, je serai Surveillante de baignade et assistante sanitaire, ainsi que référente des 6-8 ans.



LÉO BONJOUR

Pour ma 1^{ère} année au Centre de loisirs de PLOUISY, je vais encadrer les 9-11ans au mois de juillet.

J'adore les activités sportives et les mini-camps.



MARION BONNEAU

L'été 2026 sera ma première expérience en tant qu'animatrice au Centre de PLOUISY. Je vais encadrer les 6-8 ans la dernière semaine de juillet et les 2 semaines d'août.

J'aime faire des activités manuelles et les sciences..



LIA LE GALL

J'ai travaillé pendant 3 semaines l'été dernier avec les enfants de 3-5 ans, et je vais renouveler cette expérience d'animatrice avec la même tranche d'âge au mois de juillet.

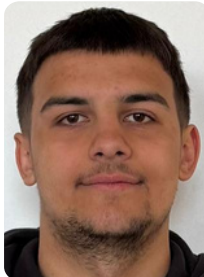
Souriante, motivée et rigoureuse, je souhaite faire passer un bel été à vos enfants.



LOUNA LE GUELLEC

L'été 2026 sera ma première expérience en tant qu'animatrice au Centre de PLOUISY. Je vais encadrer les 3-5 ans les 3 premières semaines de juillet.

J'aime les activités sportives.



AWÉNAËL DISQUAY-NEGRI

L'été 2026 sera ma première expérience en tant qu'animateur au Centre de PLOUISY.

Je m'occuperai des 3-5 ans la dernière semaine de juillet et des 6-11 ans les 2 semaines d'août.



ENORA VELLY

Pour ma 1^{ère} expérience en tant qu'animatrice, je m'occuperai des 6-8 ans pendant 3 semaines en juillet.



LALIE LE BARTZ

L'été 2026 sera ma première expérience en tant qu'animatrice au Centre de PLOUISY. Je vais encadrer les 3-5 ans la dernière semaine de juillet et les 2 semaines d'août.

J'aime faire des activités manuelles et sportives.



BAPTISTE TILLY

Pour ma 1^{ère} expérience en tant qu'animateur, je m'occuperai des 6-8 ans et 9-11 ans la dernière semaine de juillet et les 2 semaines d'août.



ELYNE FERCOQ

L'été 2026 sera ma première expérience en tant qu'animatrice au Centre de PLOUISY. Je vais encadrer les 3-5 ans et les 6-8 ans les 3 premières semaines de juillet.

J'aime le dessin et le sport.

LES TEMPS FORTS DE L'ÉTÉ

Les vacances d'été à l'Accueil de loisirs seront pleines de surprise grâce au thème choisi par l'équipe d'animation tout au long de l'été : « **jeunes aventuriers et explorateurs** »

LES SORTIES A LA JOURNÉE

09/07 : Balade sur le Menez-Bré (PÉDERNEC)

13/07 : PLEUMEUR-BODOU et TRÉGASTEL PLAGE

21/07 : PAIMPOL

29/07 : LANTIC

04/08 : LANNION

14/08 : Journée SURPRISE !

LES MINI-CAMPS

POUR LES 6/8 ANS

Du 15 au 16 juillet (1 nuit)
au Terrain des sports à PLOUISY

POUR LES 9/11 ANS

- Du 8 au 10 juillet (2 nuits) Mini-camp vélo au Terrain des sports de PÉDERNEC
- Du 21 au 24 juillet (3 nuits) au camping municipal de PAIMPOL
- Du 4 au 6 août (2 nuits) à la base nature de LANNION

QUELQUES GRANDES ANIMATIONS

UNE SÉANCE PISCINE (POUR LES 7 - 11 ANS)

le jeudi 16 juillet

DES GRANDS-JEUX (EN RAPPORT AVEC LES THÈMES DE LA SEMAINE)

Vendredi 10 juillet / Vendredi 17 juillet / Vendredi 24 juillet / Lundi 27 juillet

DES JOURNÉES À THÈME

3 jours de VELO du mardi 15 au jeudi 17 juillet pour les 9 - 11 ans

MAIS AUSSI ...

Des activités artistiques (dessin, peinture, bricolage)

Des activités sportives et jeux collectifs

Des sorties sur PLOUISY (Parc du Presbytère, Champs de Tir)

Des temps calmes (lecture, relaxation)

Des ateliers découvertes (sciences, nature...)

ACCUEIL DE LOISIRS PLOUISY

Enfant	Nom, Prénom	Date et lieu de naissance	Age

Responsable Légal	Nom, Prénom (Père)	Nom, Prénom (Mère)	Adresse complète

Coordonnées	Téléphone Père	
	Téléphone Mère	
	Adresse mail	

Numéro d'allocataire CAF ou MSA :	
Compagnie d'assurance :	
N° de contrat responsabilité civile :	
A Fournir obligatoirement : <u>Une attestation d'assurance responsabilité civile</u> <u>Une attestation du Quotient familial 2026</u>	

Fiche Sanitaire

Vaccins

Obligatoires (si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication) DT Polio ☐ ou Tétracoq ☐
Recommandés Hépatite B ☐ Rubéole-Oreillons-Rougeole ☐ Coqueluche ☐ autre :

Maladies, Allergies

L'enfant a-t-il déjà eu : Rubéole ☐ Varicelle ☐ Angine ☐ Rhumatisme Articulaire aigu ☐ Otite ☐ Scarlatine ☐ Coqueluche ☐ Rougeole ☐ Oreillons ☐
Allergies : l'enfant a-t-il des allergies ? OUI ☐ NON ☐ ☐ Asthme (automédication obligatoire) ☐ Alimentaires : préciser la nature de l'allergie, les causes et conduite à tenir :
Autres difficultés de santé : (précautions à prendre, recommandation des parents)

Attention : Si votre enfant est malade, les animateurs ne peuvent l'accueillir dans l'accueil de loisirs.
(Voir conditions dans le Règlement).

Je joins la photocopie de la page vaccinations avec le nom de l'enfant.

Tournez, SVP →

Décharge

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant,

- Autorise mon enfant à participer aux activités de l'accueil de Loisirs,
- Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à informer l'organisateur de toutes modifications,
- Autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant et je m'engage à prendre en charge les honoraires médicaux et pharmaceutiques.
- M'engage à respecter les horaires de l'accueil :

Entre 7h30 et 9h00, et Entre 17h00 et 18h30

- M'engage à me présenter à l'accueil pour inscrire l'enfant, donner l'heure de départ, nommer la personne qui vient le chercher et à accompagner l'enfant dans les salles d'activités.
- M'engage à venir chercher l'enfant dans les salles d'activités en passant par l'accueil pour signaler son départ. Les animateurs ne laissent pas sortir l'enfant seul, sauf autorisation de votre part.

- (Cocher une case)

☐ autorise l'enfant à quitter l'accueil de loisirs

☐ n'autorise pas l'enfant à quitter l'accueil de loisirs

- Décharge de toutes responsabilités l'équipe pédagogique :
 - en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs ;
 - ou dès lors que l'enfant a quitté l'accueil de loisirs avec une personne nommée ci-dessous.

- Autorise les personnes suivantes à venir chercher l'enfant :
(Préciser le nom, prénom et lien de parenté avec l'enfant)

.....

.....

.....

.....

- Autorise la diffusion des photos de mon enfant sur tous les supports de communication utilisés par l'organisateur de l'accueil de loisirs.

Date :

Signature obligatoire :

Commune de PLOUISY
Accueil de loisirs 2026

Bulletin d'inscription

M. et Mme

Adresse

Inscrit mon enfant

Age

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Semaine du 6 au 10 juillet					
Semaine du 13 au 17 juillet		FÉRIÉ			
Semaine du 20 au 24 juillet					
Semaine du 27 juillet au 31 juillet					
Semaine du 3 au 7 août					
Semaine du 10 au 14 août					FÉRIÉ

Pour rappel, pour tout enfant inscrit et non présent, la journée sera facturée.

Mini-Camps : (Merci de Cocher)

- Pour les 6/8 ans (16 places)

☐ **Nuit au Parc des Sports de PLOUISY** du 15 au 16 juillet

- Pour les 9 / 11 ans (16 places)

☐ **Mini-camp vélo au Terrain des sports de PÉDERNEC** du 8 au 10 juillet (2 nuits)

A Le

☐ **Camping municipal de PAIMPOL** du 21 au 24 juillet (3 nuits)

☐ **Base nature de LANNION** du 4 au 6 août (2 nuits)

Signature,

A nous remettre

Approbation du règlement intérieur Accueil de Loisirs de PLOUISY

Je soussigné(e)

Responsable de l'enfant

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à en respecter toutes les modalités

Fait à le

Signature
(Précédée de la mention lu et approuvé)

REGLEMENT INTÉRIEUR



JEUX



ACTIVITÉS



SORTIES



COPAINS



DÉCOUVERTES



FUN !

ACCUEIL DE LOISIRS DE PLOUISY

SUR LES AVENTURIERS ET EXPLORATEURS

Partir, découvrir, oser,
vivre des aventures inoubliables !

DU
6 JUILLET
AU
14 AOÛT
2026



BOUGER

Se dépenser
et s'amuser



EXPLORER

Découvrir le monde
qui nous entoure



CRÉER

Exprimer son
imagination



PARTAGER

Vivre ensemble
et s'entraider

Pour les enfants
de 3 à 11 ans

CET ÉTÉ, DEVIENS L'AVENTURIER
DE TES PLUS BEAUX SOUVENIRS !



L'Accueil de Loisirs est agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Ses principaux partenaires sont la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports, le Conseil Général, ainsi que les associations sportives et culturelles de la commune.

1 - Les modalités d'accueil et les conditions d'admission

L'Accueil est ouvert du lundi 6 juillet au vendredi 14 août 2026 dans les locaux de l'école de Plouisy.

Il accueille les enfants de 3 ans à 11 ans, nés entre 2015 et 2023 sous condition d'être scolarisés.

Heures d'ouverture

De 9h à 17h : temps d'activités proposés par les animateurs sauf les jours de sortie où l'heure de retour peut varier. Les familles ne seront pas autorisées à venir chercher leur(s) enfant(s) en dehors des heures d'accueil sauf cas d'urgence ou justifié par un certificat médical.

Service de garderie possible dès 7h30 le matin et le soir jusqu'à 18h30.

En cas de retard, merci de prévenir la Directrice au **07 85 61 16 85**

Seules les personnes notées lors de l'inscription, sont autorisées à venir chercher les enfants.

Toute autre personne venant chercher l'enfant, même à titre occasionnel, doit fournir une autorisation écrite et signée des parents.

Seuls les enfants âgés de 10 ans (révolus) et plus peuvent être autorisés à se rendre et à repartir seuls de l'accueil.

Le personnel d'encadrement

L'équipe d'animation est composée d'animateurs placés sous l'autorité de la Directrice.

Les activités

L'Accueil de Loisirs propose différentes activités récréatives, culturelles et sportives, adaptées à l'âge et au développement de l'enfant.

Les activités peuvent varier en fonction : du choix des enfants ; du nombre d'enfants ; des conditions climatiques ; des opportunités d'animation.

2 - Les modalités d'inscription

Le dossier administratif

Pour toute inscription, un dossier devra être retiré en Mairie ou sur le site internet et complété par le représentant légal.

Liste des documents et attestations à fournir pour l'inscription

- Carnet de santé de l'enfant ou document attestant que l'enfant est vacciné conformément à la législation en vigueur ;
- Livret de famille ;
- Certificat de scolarité pour les moins de 3 ans ;
- Approbation du règlement intérieur ;
- Fiche sanitaire ;
- Fiche de renseignements ;
- Autorisation permettant à une tierce personne de retirer l'enfant à la fermeture du centre ;
- Autorisation de photographier les enfants accueillis ;
- Justificatif de la Caisse d'Allocations Familiales indiquant le Quotient familial ainsi que le Numéro allocataire. (En - l'absence de justificatifs de ressources, le tarif plafond sera appliqué).
- Attestation Assurance – Responsabilité civile.
- Acompte de 30 % (Chèque à l'ordre du Trésor Public)

L'inscription ne pourra être validée que lorsque le dossier administratif sera complet.

Date limite d'inscription au 26 juin 2026 en mairie de PLOUISY.

La tarification

La participation familiale est calculée en fonction des justificatifs de ressources dans le respect des barèmes fixés par la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole. Elle est approuvée par le Conseil Municipal qui procède à toutes modifications utiles.

Les tarifs pour l'été 2026 sont les suivants :

Allocataires CAF

Tranche	1	2	3	4	5
QF CAF	≤ 512 €	513 à 699 €	700 à 949 €	950 à 1199 €	≥ 1200 €
Tarifs journée	7.25 €	8.30 €	10.35 €	12.45 €	14.00 €
Tarifs nuit de camping /veillée	7.30 €				

Allocataires MSA

QF MSA	≤ 400 €	401 à 549 €	550 à 699 €	700 à 850 €	≥ 851 €
Tarifs journée	13.70 €				
Bons MSA	9.35 €	8.30 €	7.25 €	6.20 €	0 €
Restant dû	4.35 €	5.40 €	6.45 €	7.50 €	13.70 €
Tarifs nuit de camping /veillée	7.30 €				

Le cas d'absence d'un enfant inscrit :

L'absence d'un enfant inscrit ne peut être prise en compte que dans le cas suivant :

- En cas de maladie de l'enfant, la famille doit prévenir la Directrice et fournir un certificat médical de l'enfant malade au plus tard dans les huit jours après l'absence,
- Le certificat doit être daté du jour de l'absence. Si ce délai n'est pas respecté, la journée reste due.

Pour tout enfant inscrit et non présent, la journée sera facturée.

3 - Les conditions de l'accueil

Les dispositions sanitaires

Le suivi sanitaire des enfants

Il est une obligation réglementaire pour tout enfant inscrit en Accueil de Loisirs.

Il repose sur deux éléments principaux :

- La transmission des informations médicales concernant l'enfant ; la fiche sanitaire de liaison qui permet de vérifier que l'enfant a satisfait aux obligations fixées par la législation en matière de vaccinations.
- Le suivi sanitaire des enfants par un animateur référent titulaire d'une attestation de formation aux premiers secours et désigné comme « assistant sanitaire » pendant tout le temps où les enfants lui sont confiés.

Le Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)

Dans le cadre de certains troubles de la santé (allergies, maladies chroniques...) la sécurité des enfants est prise en compte par la signature d'un PAI.

Dès lors qu'un enfant bénéficie dans le cadre scolaire d'un PAI, la copie de ce document doit obligatoirement être transmise à l'ALSH.

Dans le cas où l'enfant ne bénéficie pas d'un PAI dans le cadre scolaire, la démarche doit être engagée par la famille auprès de la commune et du médecin de famille.

Les maladies

Tout enfant malade (notamment en cas de maladies contagieuses) ou fiévreux doit rester à son domicile et suivre les prescriptions établies par son médecin.

L'Administration de traitements

Toute administration de traitement devra faire l'objet d'un certificat du médecin traitant stipulant que le mode de prise et la nature du traitement prescrit

Si un enfant est malade durant la journée, la Directrice en informera la famille et prendra les mesures médicales nécessaires.

Les accidents ou événements graves

En cas d'accident bénin, l'enfant est pris en charge à l'infirmerie, l'assistant sanitaire lui porte les soins nécessaires et l'enfant retourne aux activités. Les parents seront informés en fin de journée.

Tous soins portés seront consignés dans un registre d'infirmerie.

En cas de maladie, les parents sont avertis de façon à reprendre l'enfant. L'enfant est installé à l'infirmerie et reste sous la surveillance d'un adulte dans l'attente de l'arrivée de ses parents ou d'une tierce personne autorisée.

En cas d'accident grave, la Directrice ou un animateur peut faire immédiatement appel aux secours. En fonction de la gravité apparente, ou supposée, l'enfant peut être amené à l'hôpital le plus proche par les pompiers ou l'ambulance. Les parents seront immédiatement informés.

En cas d'hospitalisation, si le responsable légal n'est pas présent, c'est la Directrice qui accompagnera l'enfant.

La restauration

Les repas en Accueil de Loisirs

Les enfants bénéficient de repas livrés par la société SIRESCOL de LANVOLLON ; les menus sont affichés à l'entrée de l'Accueil de Loisirs.

Le repas est pris avec l'équipe d'animation à la cantine.

Chaque après-midi, un goûter est distribué aux enfants entre 16h00 et 17h00.

Les règles de fonctionnement

Les règles de vie collective

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'animation.

Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement.

Les enfants doivent respecter les locaux. Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle et volontaire et devront rembourser le matériel abîmé. Le personnel d'animation est soumis aux mêmes obligations.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective de l'Accueil de Loisirs, les parents en seront avertis par la Directrice. Si le comportement persiste, un rendez-vous sera proposé avant toute exclusion temporaire ou définitive.

La sécurité

Il est formellement déconseillé aux enfants de venir à l'Accueil avec des objets de valeur (jeu vidéo, portable, bijou...); et d'introduire dans l'enceinte de l'Accueil tout objet pouvant être dangereux (cutter, couteau, aiguille, allumettes, pétards...).

L'équipe d'animation se réserve le droit de confisquer et de remettre aux parents tout objet estimé dangereux pour l'enfant et les autres.

La municipalité ne peut être tenue responsable des dégradations, pertes ou vols éventuels